

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 71 (2013)

Heft: 4

Artikel: Itopie informatique : entreprise coopérative innovante

Autor: Baranzini, Lara / Piffaretti, Caroline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ITOPIE INFORMATIQUE: ENTREPRISE COOPÉRATIVE INNOVANTE

LARA BARANZINI

*coopératrice fondatrice d'itopie et salariée à la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE
lara.baranzini@apres-ge.ch*

CAROLINE PIFFARETTI

*coopératrice fondatrice d'itopie et salariée à la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE
caroline.piffaretti@apres-ge.ch*

> Les auteures présentent la genèse et les enjeux d'une coopérative innovante en informatique regroupant différents types de coopérateurs (salariés, clients et prestataires), et soucieuse de mettre en œuvre les valeurs sociales et environnementales inscrites dans la Charte de la Chambre de l'économie sociale et solidaire à laquelle itopie informatique a adhéré. Il s'agit d'une coopérative innovante dans le paysage économique genevois.

Mots-clés: coopérative informatique, valeurs, économie sociale et solidaire, environnement, innovation.

INTRODUCTION

On comprend vite, en passant devant cette arcade sise dans une ruelle piétonne dans le quartier genevois de St-Gervais, qu'il ne s'agit pas d'un magasin comme les autres. Le simple fait de franchir la porte nous fait entrer dans un univers qui va au-delà de la simple relation commerciale entre un commerçant et son client. Un nom évocateur, «Itopie», et un slogan prometteur, «Evolution en simplicité», font un clin d'œil au passant. «Itopie vient de «IT» pour technologies de l'information, et «topos», qui signifie «lieu» en grec. «Itopie» est donc «le lieu des technologies de l'information». Mais le nom de la coopérative évoque aussi un idéal à réaliser, une utopie: celui de faire participer tous les acteurs au lien économique, qui doit être porteur de bien-être», nous explique Maurizio Notarangelo, un des coopérateurs fondateurs de la coopérative et l'entrepreneur à la base de ce projet. Il rajoute: «Le slogan, «évolution en simplicité», a été inspiré de la pensée décroissante. Il fait référence à un souhait d'aller vers l'avant, au plus proche des besoins réels. Une évolution faite à travers un choix raisonné des outils et des efforts entrepris, donc en simplicité. Une simplicité volontaire, qui permet de gagner en qualité!».

1. LES ACTIVITÉS D'ITOPIE

Itopie informatique est une petite entreprise¹ de services informatiques créée à Genève en 2011 sous forme de coopérative à but non lucratif.

La coopérative offre des services de réparation et de dépannage d'ordinateurs, et vend du matériel informatique d'occasion garanti. Une attention particulière est mise sur le conseil aux clients et sur l'encouragement à l'utilisation de logiciels libres. Le modèle du logiciel libre, favorisant l'interopérabilité des standards, le développement collaboratif et la permanence de la solution (indépendamment de considérations purement commerciales), apparaît comme le plus cohérent avec une vision socialement et économiquement durable. La coopérative propose ainsi, quand cela est possible, des solutions libres autant à la clientèle privée que professionnelle. Cette démarche est accompagnée, si nécessaire, de formations. La structure s'occupe également de la gestion de parcs informatiques pour des organisations à but non lucratif ou à rentabilité limitée. Des solutions de communication, d'intégration (sites web, plates-formes collaboratives...) et de sauvegarde sont également proposées aux clients. Les questions environnementales et sociales apparaissent en filigrane de toutes les activités de la coopérative.

Sur le plan environnemental, Itopie s'efforce de permettre des choix raisonnés, en décourageant toute surconsommation. Parmi les rares lieux de réparation à Genève, Itopie a la volonté de promouvoir cette pratique incontournable dans une optique de minimisation de l'impact sur l'environnement. Avec la prise en charge gratuite du devis, Itopie incite le client à envisager la réparation. Maurizio Notarangelo précise: «Sans cette gratuité, beaucoup de clients ne nous laisseraient pas «jeter un coup d'œil» à leur machine et se rendraient directement vers le marché de l'obsolescence programmée des produits «grand-public» à bas prix.».

La vente de matériel, de 2ème main certes, mais de qualité professionnelle, permet de valoriser la qualité des composantes et les possibilités de réparation du matériel.

Sur le plan social, la vente d'équipements d'occasion permet de proposer du matériel de qualité à divers publics: celui qui dispose de peu de moyens, mais aussi celui, en augmentation constante, qui s'engage et qui souhaite agir en tant que consomm'acteur dans le domaine informatique. «Démarrer avec une arcade nous donne la chance de rencontrer un public large et différencié. La vente de matériel d'occasion, entre autres, nous permet d'être en contact avec la vision et la perception de l'informatique d'un grand public souvent peu formé et assez démunis. Nous sommes quotidiennement confrontés à des enjeux sociétaux liés à la technologie et à la fracture numérique dont on parle souvent», nous explique le fondateur. Itopie s'efforce ainsi de fournir des informations et des conseils qui contribuent au renforcement des compétences des citoyennes et citoyens face aux technologies de l'information.

Le lien social et l'écoute de la clientèle, y compris de personnes isolées, recherchant contact et lien dans un petit commerce, font également partie de l'esprit souhaité par l'équipe.

Le caractère varié et transversal des activités, et la taille de l'entreprise, favorisent par ailleurs l'accueil et l'encadrement de stagiaires souhaitant se confronter à l'activité professionnelle dans le domaine informatique.

¹ En 2012, Itopie a fait un Chiffre d'affaires de CHF 230'000

2. UNE GENÈSE ORIGINALE:

LA TRANSFORMATION D'UNE RAISON INDIVIDUELLE EN COOPÉRATIVE

Un défi à deux facettes se trouve à l'origine du projet d'Itopie: «d'une part, l'envie de répondre au besoin constaté au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS) genevoise d'avoir un partenaire informatique éthique, proposant une approche globale des enjeux techniques. D'autre part, la volonté d'expérimenter et de mettre en pratique des modes de travail et de coopération qui donnent toute la place à un échange transparent, économique et personnel, sur un rapport durable, qui enrichisse au delà de l'échange économique au sens strict», nous explique le fondateur.

Itopie a été lancée en 2009 en raison individuelle. Cette première étape, accompagnée par l'incubateur Essaim² de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE, a permis de tester le marché et de développer l'activité économique de façon progressive.

Rapidement, l'entrepreneur a souhaité rassembler autour de son projet un groupe de personnes réunissant divers compétences et horizons, afin de réfléchir à la création d'une structure collective et d'inscrire les activités d'Itopie et les relations entre ses membres dans l'esprit de l'ESS.³ La coopérative s'est avérée être la forme adaptée pour combiner l'activité économique et la mise en place d'un modèle basé sur la collaboration entre différentes parties prenantes participant à un fonctionnement démocratique. Le groupe fondateur s'est ainsi réuni régulièrement dès 2010 pour travailler à la gouvernance et à la création de la coopérative. Elle fût formellement constituée en décembre 2011 et inscrite officiellement au registre du commerce en juillet 2012.

Ainsi, la coopérative naît de la volonté de l'entrepreneur de concevoir un projet collectif. «Au niveau personnel, cela me permet aussi d'avoir la possibilité de changer d'activité, de partir et de faire autre chose, sans pour autant que l'entreprise ne s'arrête. Un tel fonctionnement se construit, prend du temps, mais il crée les conditions pour une réelle division du travail et un partage à plusieurs du «poids» de la gestion de l'entreprise». Quant à la question de la perte du contrôle et du pouvoir exclusif du fondateur au sein de l'entreprise lié à ce passage en forme coopérative, le fondateur avoue la rechercher: «Le fait d'être le fondateur et le plus ancien membre de la coopérative me donne du pouvoir, c'est évident. L'enjeu est de «diluer» ce pouvoir individuel, en accompagnant les nouveaux venus. Cet accompagnement est d'ailleurs mutuel, car si les coopérateurs fraîchement arrivés doivent partager la vision fondatrice de l'entreprise, ils doivent également la faire évoluer!».

Au-delà des activités déployées dans l'entreprise, le fonctionnement en cohérence avec la Charte de l'ESS est une mission à part entière pour cette structure. Selon les statuts, «Les activités d'Itopie et les relations entre ses membres s'inscrivent dans l'esprit de l'ESS, exprimé dans la Charte de la coopérative».⁴ Ce n'est donc pas un hasard si la volonté de mettre en place un fonctionnement démocratique est inscrite dans les statuts de la coopérative. La mission de la coopérative s'articule en effet autour de deux axes. D'une part, les services et prestations offerts visent à construire et renforcer une informatique ouverte, à l'écoute des

² Essaim accompagne le démarrage d'activités économiques, individuelles ou collectives, en particulier dans l'économie sociale et solidaire. Essaim propose des prestations sur mesure en fonction des besoins des entrepreneurs et porteurs de projets ainsi que de l'avancement de leur projet. <http://www.essaim.ch/>

³ Voir la Charte de l'économie sociale et solidaire de la région genevoise : www.apres-ge.ch

⁴ Statuts d'Itopie : www.itopie.ch

besoins des utilisateurs, qui enrichit l'intelligence collective, non excluante et respectueuse des personnes et de l'environnement.⁵ D'autre part, Itopie s'est donnée comme mission un fonctionnement collectif, créateur de liens, formateur et à but non lucratif.⁶

3. TROIS TYPES DE COOPÉRATEURS: SALARIÉS, CLIENTS ET PRESTATAIRES

Une des dimensions innovantes d'Itopie se trouve dans sa forme juridique, puisque la coopérative associe 3 catégories de membres:

- > les coopérateurs salariés
- > les coopérateurs prestataires (indépendants ou très petites entreprises - TPE)
- > les coopérateurs bénéficiaires (clients collectifs et individuels)

La structure s'approche, pour cet aspect, des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) françaises⁷ (forme juridique inexistante en Suisse), mais s'en différencie par le fait que son but n'est pas strictement d'intérêt collectif (même si son fonctionnement et l'intégration forte des critères environnementaux et sociaux y contribuent). En associant également des prestataires, indépendants ou TPE, Itopie se rapproche aussi des modèles des Entreprises collectives partagées.⁸

Ce montage novateur permet de mettre en place un fonctionnement démocratique associant toutes les parties prenantes. Le système de gouvernance permet aussi bien aux salariés qu'aux collaborateurs indépendants ou aux clients souhaitant s'engager, de devenir sociétaires et de participer ainsi à la définition de la stratégie et des orientations des activités de la coopérative. Le projet collectif prime ainsi sur les intérêts particuliers des différents types de coopérateurs.

Cette formule offre plusieurs avantages:

- > Pour les coopérateurs indépendants en phase de lancement: un cadre de travail leur permettant de s'insérer dans un projet alliant la dimension collective et l'activité indépendante. Ils peuvent ainsi tester ou développer de nouveaux outils et services, en bénéficiant d'une structure existante (locaux, outils, clientèle, réseau). Le cadre favorise ainsi la collaboration plutôt que la compétition entre prestataires de services similaires
- > Pour les coopérateurs bénéficiaires (les clients): s'assurer que les services d'Itopie soient au plus proche des besoins et des aspirations de la clientèle.
- > Pour les coopérateurs salariés: une participation active aux décisions de l'entreprise, une auto-gestion au quotidien.

⁵ Statuts d'Itopie : www.itopie.ch

⁶ Statuts d'Itopie : www.itopie.ch

⁷ Crée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001

⁸ L'entreprise collective partagée, communément abrégée ECP, est un concept développé en France, et depuis 2009, également à Genève. Une ECP abrite en son sein plusieurs entrepreneurs, parfois actifs dans des domaines différents, qui exercent de manière autonome leur activité économique, tout en bénéficiant de services mutualisés (administration, comptabilité, etc), de synergies et d'échanges. Au sein des ECP « permanentes », les entrepreneurs sont généralement sociétaires de l'entreprise. Des ECP conçues comme « tremplin » permettent elles de tester une activité et d'acquérir progressivement des compétences entrepreneuriales, en bénéficiant du statut d'entrepreneur salarié. « Entrepreneurs », car ils sont rémunérés mensuellement en fonction de leur performance commerciale, et « salariés » car ils bénéficient de couvertures sociales étendues.

Or, il peut paraître difficile de concilier les besoins et les intérêts de chaque catégorie de coopérateur. En conséquence, il est nécessaire de regrouper tous les acteurs autour d'un objectif collectif: celui de faire d'Itopie une structure ESS au niveau de ses valeurs et de son fonctionnement. Tous les membres fondateurs furent d'ailleurs signataires de la Charte de l'ESS bien avant le démarrage de ce projet. Afin de garantir une cohérence et une pérennité, les coopérateurs doivent signer la charte d'Itopie, qui fait référence à la charte de l'ESS. La procédure d'admission comprend un entretien préliminaire avec le coordinateur, une lettre de motivation, puis un deuxième entretien avec le conseil d'administration où les aspects aussi bien éthiques que techniques sont évalués.

Quant à la question de savoir si un tel montage institutionnel nécessite la définition d'une taille maximale, Maurizio Notarangelo nous répond: «C'est certain. J'aime la formule de Ghandi qui dit que la taille maximale d'une organisation est celle donnée par la distance maximum à laquelle la voix d'un individu peut porter. Concrètement, j'imagine un nombre maximum de 5 coopérateurs salariés se partageant la gestion opérationnelle et stratégique. Par ailleurs, si la taille devenait trop grande avec le développement des services et de la clientèle, il est tout à fait imaginable de scinder la coopérative en plusieurs entités distinctes et collaborantes».

4. UNE COOPÉRATIVE À BUT NON LUCRATIF: LA DIFFICULTÉ INSTITUTIONNELLE D'ALLIER BUT ÉCONOMIQUE ET BUT NON LUCRATIF

Les valeurs de la coopérative constituent la condition de base nécessaire à ce type de montage institutionnel. Une telle structure peut exister précisément parce que l'entreprise a comme but principal la convergence des besoins de chaque partie prenante dans un projet économique collectif, et non pas la recherche de bénéfices ou d'intérêts particuliers. D'où, pour les fondateurs, la pertinence d'être reconnu en tant que coopérative à but non lucratif. Pourtant, l'acceptation par les organes institutionnels de ce statut n'a pas été aisée. Maurizio Notarangelo explique en effet que «la coopérative doit avoir un but économique idéal. Le registre du commerce de Berne a eu de la difficulté à comprendre l'association entre un but économique, des objectifs plus «idéaux» et le choix de formaliser la non lucrativité de la coopérative. Nous avons même du re-expliquer lors d'un entretien téléphonique, que, selon la loi, un but non lucratif n'est pas incompatible avec du travail rémunéré!».

5. BILAN, LIMITES ET PERSPECTIVES

En incarnant des valeurs environnementales et sociales, Itopie a réussi son pari de départ et compte parmi ses clients un nombre important d'organisations de l'ESS. Celles-ci ont souligné à plusieurs occasions l'importance d'avoir un prestataire de services informatiques en accord avec leurs valeurs.

Aujourd'hui, Itopie est en phase de concrétisation de ce fonctionnement unique à Genève. Les deux administrateurs qui travaillent quotidiennement pour la coopérative ont quitté en 2013 leur statut d'indépendant pour devenir coopérateurs salariés. Quatre indépendants ont formalisé leur collaboration avec Itopie en devenant coopérateurs prestataires. Les clients deviendront des coopérateurs bénéficiaires au cours de l'année 2014.

Parmi les succès de cette aventure, Maurizio Notarangelo relève, au delà de la «bonne harmonie au sein des coopérateurs», la situation financière encourageante, l'élargissement de

la palette de prestations et surtout une clientèle en augmentation. L'équipe est par ailleurs satisfaite par les nombreux projets citoyens menés à bien par Itopie et par un retour positif des stagiaires passé par l'atelier: plusieurs d'entre eux ont en effet rapidement trouvé un emploi après leur expérience dans la coopérative. Enfin, certaines associations commencent à «saisir les bienfaits des standards libres pour une communication transparente et cohérente avec leurs engagements sociétaux. C'est encourageant!»

Quant aux défis, ils sont nombreux et à la mesure de l'engagement de cette jeune entreprise. L'un d'eux, mentionne Maurizio Notarangelo, est de mobiliser l'énergie et la volonté, chez les clients, de «résister à la surconsommation». Le suivant, il continue, consiste «à traduire notre vision informatique de manière éthique, et ainsi garder la confiance du client. Il s'agit de trouver, à chaque fois, la meilleure solution pour les clients, en tenant compte de multiples paramètres, et sans dogmatisme». Le fondateur souligne également la nécessité de «lâcher prise en sachant reconnaître les limites de notre engagement face au pouvoir et à l'efficacité des solutions «gratuites», qui rendent le client captif et analysent ses comportements à son insu. Ces solutions, qui très souvent ne se réfèrent pas aux standards internationaux, réduisent au final la liberté de l'utilisateur». Les coopérateurs gèrent également la recherche d'un équilibre entre le développement de la coopérative et le choix de garantir une balance entre vie professionnelle et vie privée en cohérence avec la vision sociétale qui est la leur. Parmi les objectifs futurs, notons la consolidation du groupe de coordination (engagement d'un coopérateur salarié supplémentaire), et la répartition des tâches de gestion stratégique, afin de garantir une vision commune des coordinateurs. Itopie ambitionne également de recourir à des soutiens publics pour certains projets spécifiques comme la mise en route de places d'apprentissages pour adultes. Pour renforcer la viabilité financière de la coopérative, l'équipe réfléchit également à une stratégie pour réaliser la nécessaire augmentation des marges de certaines prestations de façon solidaire et transparente. En particulier, elle souhaite étudier la possibilité de faire payer les clients en fonction de leurs moyens.